L'Exposition Universelle de 1900 à Paris.

Il existe depuis longtemps en France une législation spéciale et éminemment protectrice en faveur des diverses manifestations de la propriété industrielle admise dans les expositions publiques organisées dans ce pays.

Les lois temporaires des 2 mai 1855 et 3 avril 1867, faites à l'occasion des expositions universelles de Paris de 1855 et de 1867 contenaient, à cet égard, des dispositions qui ont été reprises et complétées dans la loi permanente du 23 mai 1868 dont le texte est ci-joint.

En adhérant à l'article 11 de la convention du 23 mars 1883 pour la protection internationale de la propriété industrielle le gouvernement français s'est, d'ailleurs, engagé diplomatiquement à prendre des mesures de cette nature chaque fois qu'une exposition internationale officielle ou officiellement reconnue sera organisée sur son territoire.

Depuis cette époque, l'administration française s'est constamment attachée à procurer une protection plus complète et plus efficace aux diverses manifestations de la propriété industrielle admises dans les expositions publiques. Elle a, dans ce but, promulgué, le 30 octobre 1888, une loi spéciale relative aux produits admis à l'exposition de 1889 et elle compte déposer prochainement au Parlement un projet de loi encore plus détaillé et plus explicite, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Cette loi sera à la fois très libérale et très protectrice. Elle suspendra, notamment, en faveur des objets figurant à l'Exposition, diverses causes de déchéance du droit de propriété industrielle qui les atteindraient, en temps ordinaire, par exemple la déchéance pour cause de non exploitation en France.

Loi du 23 mai 1868.

Article 1er—Tout Français ou étranger, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrique qui doive être déposé conformément à la loi du 18 mars 1806, ou ses ayants droit, peuvent, s'ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer par le Préfet ou le Sous-Préfet, dans le Département ou l'Arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Article 2.—Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

Article 3—La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'exposition.

Elle est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et, s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin du dit objet.

Les demandes ainsi que les décisions prises par le Préfet ou le Sous-Préfet sont inscrites sur un régistre spécial qui est ultérieurement transmis au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics et communiquées, sans frais, à toute réquisition. La délivrance du certificat est gratuite.

GUIDE COMMERCIAL.

PLOMBIER.

John David Burghardt, 421 et 423 Royale, entre Conti et St Louis. Téléphone 1476.

PHARMACIES.

A. Mailhes, coin Royale et St Louis.

UNE DECOUVERTE.

Boucles d'oreilles et diamants, 30 0|0 d'es compte aux acheteurs, Palais Weinfurter Conti et Passage de la Bourse

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur du Deuxième District.

Portant les anciens numéros municipaux 22 et 24 rue Conti, entre les rues Chartres et Decatur.

Henry Charnock vs Mlle Mary Tobyn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,958—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mai 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, portant les numéros municipaux 22 et 24 rue Conti, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Chartres, Decatur et Bienville mesurant trente pieds onze pouces de face à la rue Conti; cent soixante et un pieds de profondeur sur la ligne vers la rue de Chartres, soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes sur la première ligne ou lignes de profondeur vers la rue Decatur, de là s'élargissant à angle droit vers la rue Decatur, seize pieds trois pouces et deux lignes sur une deuxième ligne de profondeur; de là quatre-vingt-dix-sept pieds un pouce et six lignes de profondeur sur le côté vers la rue Decatur, et cinquante pieds sept pouces et quatre lignes de largeur par lignes du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Franck K. Miller, avocat pour le plaignant.
14 avril—14 21 28—mai 5 12 18

MAGASIN DU
BON MARCHE
318 Rue Royale,
F. ADRIEN BRUNET,
HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLIER.

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.

Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre comte par vous-même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

14 déc 98—1 an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande portion de terre de valeur dans le Deuxième District,

SUR LA RUE DU CANAL,

Entre les rues Dorgenois et Rocheblave.

Frank T. Mayer vs Aristide Lopez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 58,893—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 18 mai 1899 à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 351, borné par les rues Canal, Dorgenois, Rocheblave et Douane, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, titres et intérêts, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant désigné par la lettre R. sur un plan annexé à un acte de vente passé devant Emile Pomes, notaire, le 14 de mars 1898, par S. G. De Lisle, voyer, à la date du 23 juillet 1897, d'après lequel plan ledit lot mesure comme suit: Cinquante-deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Canal sur cent cinquante-six pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, et la même largeur dans le fond de cinquante deux pieds cinq pouces et six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions:

L'acquéreur paiera comptant la somme de mille dollars avec sept pour cent d'intérêt par an là-dessus, du 14 mars 1898 jusqu'au paiement cinq pour cent honoraires d'avocat sur la somme de deux mille dollars avec sept pour cent par an du 14 mars 1898, tous les frais de cour et de vente incidant les frais et charges du sherif, et sept 75|100 dollars, frais du greffier et cinq dollars de coût de la copie de l'acte, et quelles que soient les taxes qui sont dues sur la propriété, et pour la balance il assumera le billet garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété, pour la somme de mille dollars, daté le 14 mars 1898, avec sept pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement, et payable deux ans après date jusqu'au montant de son enchère si l'enchère était insuffisante pour embrasser le tout dudit billet; et si ladite enchère était suffisante pour payer le montant entier du comptant ci-dessus requis, avec le montant entier dudit billet assumé, alors la balance de l'adjudication sera payée comptant.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel & Hart, avocat pour le plaignant.
14 avril—14 15 21 28—mai 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Grande Propriété de Valeur dans le Premier District.

Les bâtisses dessus portant les numéros municipaux 4726, 4732 et 4738 rue Gasquet (maintenant Cleveland avenue),

Et No 214 rue Bernadotte. Le tout dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues St-Patrick et Palmyre.

Joseph Maumus vs Julien Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 58,915—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mai 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, portant les numéros municipaux 22 et 24 rue Conti, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Chartres, Decatur et Bienville mesurant trente pieds onze pouces de face à la rue Conti; cent soixante et un pieds de profondeur sur la ligne vers la rue de Chartres, soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes sur la première ligne ou lignes de profondeur vers la rue Decatur, de là s'élargissant à angle droit vers la rue Decatur, seize pieds trois pouces et deux lignes sur une deuxième ligne de profondeur; de là quatre-vingt-dix-sept pieds un pouce et six lignes de profondeur sur le côté vers la rue Decatur, et cinquante pieds sept pouces et quatre lignes de largeur par lignes du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Franck K. Miller, avocat pour le plaignant.
14 avril—14 21 28—mai 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Deuxième District.

Connue comme No 515 rue St Philippe entre les rues Vieille-Levée et Chartres.

Jean Bégué vs Evariste Sugasti et als

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 58,979—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 mai 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 20 borné par les rues St Philippe, Ursulines, Chartres et Vieille Levée, mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue St Philippe, sur cent vingt-sept pieds dix pouces en cinq lignes de profondeur, ayant le numéro municipal 9, sur la rue St Philippe.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif civil de la Paroisse d'Orléans
Albert Voorhies, avocat du plaignant.
21 av—21 28 - mai 5 12 19 25

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

SPLENDIDE OCCASION D'ACQUERIR

UNE GRANDE ET SUPERBE RESIDENCE MODERNE

Avec de Vastes Terrains, Magnifiquement Située

A l'encoignure des Avenues St-Charles et Nashville,

Dans l'ilet borné par les rues Hurst et Arabella.

VOISINAGE ARISTOCRATIQUE.

George F. Herber vs T. H. Underwood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 58.860—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mai 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là-dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No Un, dans l'ilet No 60 borné par les avenues St Charles et Nashville et les rues Hurst et Arabella, sur un devis et certificat d'arpentage fait par C. M. Williams, député ingénieur de ville, le 20 mai 1889, annexé à un acte passé le 14 septembre 1889, d'après lequel devis ledit lot forme l'encoignure des avenues St Charles et Nashville, et mesurant soixante-quinze pieds, cinq pouces et deux lignes de face à l'avenue St Charles, soixante-treize pieds en largeur dans le fond sur une profondeur de cent soixante-seize pieds deux pouces et façade à l'avenue Nashville, et cent cinquante-cinq pieds, onze pouces et sept lignes sur la ligne du côté opposé, étant une portion d'un lot plus grand qu'Underwood acquit de Harry Daponte et femme, d'après acte passé le 18 avril 1889, enregistré dans le bureau des transferts, Livre 130, folio 616.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Parkerson & Tobin, avocats pour le plaignant.
14 avril—14 15 21 28—mai 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur du Troisième District.

Les bâtisses qui s'y trouvent portant le No municipal 3831 rue Marais.

Veuve Linda Cottam vs Christoph Kaltenbacher et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,816—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 11 mai 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Onze certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos 12 à 22 inclusivement, dans l'ilet No 23, borné par les rues Jeanne, Pauline, Marais et Urquhart, sur un plan fait par Louis H. Pilié, voyer de ville, en date du 8 mars 1859, déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire du cette ville; lesdits lots se touchent et forment la moitié dudit ilet qui fait face à la rue Jeanne et mesurent comme suit: Lot No 12 forme l'encoignure des rues Jeanne et Urquhart et mesure trente et un pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Jeanne sur cent dix-huit pieds six pouces et cinq lignes de profondeur et de face à la rue Urquhart. Lots Nos 13 à 21 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jeanne sur une profondeur de cent dix-huit pieds quatre pouces et sept lignes plus ou moins, et lot No 22 formant l'encoignure des rues Jeanne et Marais mesure trente et un pieds deux pouces et une ligne